



Annexe Coupe Côte d'Azur Jeunes

Coupe U13 « Gilbert CASTELLO »

PREAMBULE

Il est créé par le District de la Côte d'Azur une épreuve de football dénommée « Coupe Côte d'Azur U13 » dénommé la Coupe U13 « Gilbert CASTELLO ».

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET PRATIQUE

La compétition est réservée aux licencié(e)s U13 G et U13F

Sont autorisés à participer à la compétition dans la limite de 3 joueurs / joueuses : les U12 (G/ F) et U14F

Les clubs ayant au moins une équipe engagée dans les compétitions de la catégorie pourront participer à cette compétition.

Les rencontres se disputent suivant le calendrier établi par la Commission des Activités Sportives.

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but, et 4 remplaçants maximum. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain. Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à 6 par équipe, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION ET FEUILLE DE MATCH

Chaque joueur participant à la **Coupe CA U13** doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier de la saison en cours.

Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau.

Chaque club devra justifier de l'identité des joueurs et éducateurs soit par l'application Footclub Compagnon soit par le listing papier édité (photo d'identité comprise) à partir de Footclub.

Seuls 2 éducateurs de chaque équipe seront autorisés sur le terrain.

Les joueurs ayant participé à une rencontre du **FESTIVAL PITCH U13** au cours de la saison, ne pourront plus participer à compter de cette date à une rencontre de la **Coupe CA U13**.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival U13 - Festival U13F et Coupe CA U13 que pour un seul club dans la même saison.

La feuille de match papier devra être éditée par le club recevant (1^{er} nommé) qui devra la transmettre au District de la Côte d'Azur dans les 48h suivant la rencontre. Le non-respect de ces dispositions sera sanctionné d'une amende financière de prévue par les dispositions financières du District.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se déroule sur six tours en match sec.

Une phase de Cadrage sera organisée s'il y a lieu afin d'obtenir le nombre d'équipes suffisants pour effectuer des 16^{èmes} de finale.

Du premier tour à la finale l'épreuve se déroulera en « match sec » répartis sur plusieurs sites déterminés par la Commission des Activités Sportives, après candidature ou désignation de la Commission.



Annexe Coupe Côte d'Azur Jeunes

Coupe U13 « Gilbert CASTELLO »

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Formule « match sec » :

Match de 2 x 30 min (selon le règlement du football à 8). A la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de trois tirs au but devra désigner le vainqueur du match (voir article 5 ci- dessous).

Un tirage au sort est effectué pour le Tour de cadrage (possibilité d'équipes EXEMPT).

A compter des 16^{èmes} finale l'épreuve se déroule selon la formule « tirage au sort intégral ».

Exemple :

- Match 1 = Equipe Vainqueur Match 1 Contre Equipe Vainqueur Match 2
- Match 2 = Equipe Vainqueur Match 3 Contre Equipe Vainqueur Match 4

Etc....

ARTICLE 5 – EPREUVE DES COUPS DE PIED AU BUT

Pour départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre en Football à 8 quand la compétition l'exige. Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin du temps réglementaire, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre décide du côté où seront tirés les tirs au but.
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.
- Chaque équipe tirant alternativement.
- **Seuls les joueurs sur le terrain à l'issue de la rencontre pourront prendre part à la séance des tirs au but.** Dans le cas où une équipe A serait en infériorité numérique à la fin du temps réglementaire, l'arbitre devra exiger de l'équipe B d'enlever le nombre de joueurs nécessaires pour rétablir l'égalité numérique.
- Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester au niveau de la ligne médiane pendant l'exécution des tirs.
- Si après la **première série de trois tirs**, les équipes ont obtenu le même nombre de buts, les autres joueurs de champ tirent, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués (épreuve de la mort subite).
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

ARTICLE 6 – COMPORTEMENTS ANTI-SPORTIFS – CAS NON PREVUS

Tout comportement antisportif sera examiné et jugé par les commissions compétentes du District de La Côte d'Azur.



Annexe Coupe Côte d'Azur Jeunes

Coupe U13 « Gilbert CASTELLO »

Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe Côte d'Azur U13.

ARTICLE 7 – FORFAIT

Tout club déclarant forfait est pénalisé d'une amende selon le barème financier en vigueur.

ARTICLE 9 - FRAIS OFFICIELS

Les frais de déplacement et de fonction des officiels désignés par le District (arbitres, délégués) seront à la charge, pour moitié, des deux clubs en présence, jusqu'aux 8^{èmes} de finale inclus. Pour les ¼ et ½ finales, le club recevant réglera les officiels. Le District remboursera ensuite le club par crédit sur son compte ouvert dans ses livres sur production des factures acquittées.